

A l'Assemblée des délégués de la

Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes

Les Longs - Prés
1580 Avenches

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint Comptes annuels 2011

(période du 1.1. au 31.12.2011)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de profits) de la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes pour l'exercice arrêté au 31.12.2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Berthoud, le 28 mars 2012

BDO SA



Fritz Rüfenacht

Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé



p. p. Simon Kehrtli

Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels